



Menace de huissier pour credit de mon fils

Par **evelyne1955**, le **16/05/2009** à **16:57**

Bonjour, il y a 15 ans mon fils a contracté un crédit à financement (réserve d'argent) rna l'époque il a donné l'adresse de notre domicile car il vivait chez nous n'étant parti à l'étranger je m'occupais de son compte bancaire où le prélèvement de ce crédit était prélevé rne pouvant + assurer ses prélèvements j'ai demandé conseil à la banque qui m'a conseillé de refuser le courrier en signalant qu'il ne résidait + à cette adresse rna la banque elle envoie les courriers à sa nouvelle adresse rnil y a quelques jours un coup de téléphone de financement demandant à parler à mon fils je leur ai dit qu'il ne résidait + ici rnje me suis proposé de donner sa nouvelle adresse et son téléphone mais la personne n'a rien voulu savoir et m'a dit que si mon fils ne l'appelait pas et ne régularisait pas sa situation c'est nous qui serions saisi car c'est notre adresse rnest ce qu'ils ont le droit et quoi faire rnje vous remercie par avance

Par **superve**, le **20/05/2009** à **12:16**

bonjour rnrnSi vous n'êtes pas cosignataire du contrat de prêt vous n'avez absolument rien à craindre. rnrnDe plus, de telles menaces de saisie sont absolument illicites et sans fondement. rnLors de leur prochain appel, n'hésitez pas à les menacer de déposer plainte, vous n'êtes pas leur débiteur et vous n'avez pas à subir leurs appels et menaces. rnrnVous pouvez également leur adresser un courrier recommandé en ce sens, s'ils persistent à vous appeler n'hésitez pas à déposer plainte. rnrnBien cordialement.